Le paysage des Glénan transformé par le passage des tempêtes

Les tempêtes hivernales ont marqué, une nouvelle fois, de leur empreinte les dunes et le trait de côte de l'île Saint-Nicolas des Glénan (29). Goretti, Harry, Ingrid puis Chandra ont refaçonné, à grands coups de tabac, le paysage de l'archipel fouesnantais.



Désormais menacée d'effondrement, la dune nord de l'île Saint-Nicolas a été particulièrement secouée par le passage répété des tempêtes. Photo Christian Le Beuze



● À l'heure des velléités de l'État et des collectivités locales de préserver l'archipel des Glénan en saison estivale, les autorités et gestionnaires de Saint-Nicolas doivent, en ce moment, faire face aux intempéries et à la répétition des tempêtes. Le 22 janvier, Rémi Recio, le secrétaire général de la préfecture du Finistère, affirmait ainsi sa volonté de préserver les patrimoines naturels et paysagers de l'archipel : « Cette année, des premières mesures de protection de biotope et d'habitats naturels sont déjà envisagées ». Mais la dégradation de la dune nord et la mise en sécurité du platelage - les chemins en bois qui sillonnent à travers des dunes - constituent une urgence.

Toutes deux animatrices de l'association Bretagne Vivante, Marion Diard, conservatrice de la réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan, et Margot Le Guen, garante de la bonne gestion du site, sont plutôt pessimistes, voire alarmistes, quant à l'avenir du platelage situé au sud-est de l'île, mis en danger par la réapparition d'une ancienne décharge qui fragilise l'ouvrage.

Impossible de faire le tour de l'île sans le platelage

Marion Diard rappelle les projections d'Alain Hénaff, enseignant-chercheur à l'Institut universitaire européen de la mer à l'UBO, qui dressait déjà un constat inquiétant, il y a plus de dix ans, après l'hiver 2013-2014. « Le recul du trait de côte a été systématique depuis. Les successions de tempêtes ont accéléré les phénomènes locaux de recul des espaces dunaires de l'île ». L'aménagement du sentier et du platelage de Saint-Nicolas, avec une déviation de 300 mètres de l'itinéraire initial, avait alors été privilégié par Bretagne Vivante, le conseil départemental, Natura 2000 et la mairie de Fouesnant (29) et réalisé par les services municipaux. « En 2024, après le passage de la tempête Ciaran, Alain Hénaff laissait une durée de vie de cinq ans à ce platelage. Nous y allons tout droit », regrette la conservatrice. Pour Margot Le Guen, le temps est compté. « Aucune décision n'est prise mais la mise en sécurité du périmètre est une priorité ». Avec la suppression du platelage, il serait alors impossible pour les visiteurs d'effectuer un tour d'île à pied, « peut-être dès cet été ».

« L'archipel ne doit pas être mis sous cloche »

Roger Le Goff, maire de Fouesnant et président de la communauté de communes du Pays fouesnantais (CCPF), est très attaché à la préservation de l'archipel des Glénan mais aussi à l'ouverture au grand public d'un site qu'il qualifie d'exceptionnel. « L'archipel ne doit pas être mis sous cloche », répète-t-il à l'envi. S'il ne pratique pas la politique de l'autruche, Roger Le Goff reste toutefois prudent. « Nous allons effectuer rapidement une visite avec un agent de l'État pour mesurer l'ampleur du problème au niveau de la décharge puis nous mettre autour de la table pour trouver un compromis entre protection du site et fréquentation », conclut Ewen Lyvinec, responsable du pôle environnement de la communauté de communes.

